



MUTATION

M

SAISON 2026-2027

Nom Prénom

N° LICENCE N° FFT Club d'origine

Nom Club d'origine

Masculin Féminin

Date de naissance

Lieu de naissance Code

Pour la France préciser le département

Pour l'étranger préciser le pays


Nationalité

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone Mobile

Courriel



CLUB DE TIR MARENNAÏS

ADULTE	<input type="checkbox"/>	150 €
JEUNE	<input type="checkbox"/>	100 €
HANDISPORT	<input type="checkbox"/>	150€
FAMILLE	<input type="checkbox"/>	140 €

à partir du 2ème adulte
avec le même nom et la même adresse
le 1er adulte est au prix ADULTE

Chèque

REGLEMENT Espèces

Virement

* pour virement : Banque Populaire IBAN : FR76 1090 7006 0122 9000 0201 947



17 17 062 Route
du Bournet ST JUST
LUZAC
17320

CLUB DE TIR MARENNAÏS




LISTE DES DOCUMENTS POUR DOSSIER

MUTATION

M

Remplir la feuille d'inscription

FOURNIR

- Certificat médical d'aptitude au tir sportif 
enregistrer sous VOTRE COMPTE EDEN
- Copie d'un justificatif de domicile
- Copie d'une pièce d'identité
- Une photo d'identité pour le badge
- Joindre le règlement
- Formulaire droit à image FFT 
- Autorisation droit à l'image adulte 

IMPORTANT

***Une fois le numéro de licence en votre possession
vous devrez vous connecter sur EDEN et créer votre compte
en y ajoutant le certificat médical et votre photo***

<https://eden.fftir.org/#/login>

EDEN

Vous devez avoir incorporé votre photo dans votre espace EDEN.

Elle servira pour l'édition de votre licence de tir dématérialisée.

Elle n'est à renouveler que si vous le souhaitez.

Vous devez enregistrer votre certificat médical dans votre espace EDEN. Il

doit dater de moins d'un an au moment du renouvellement de la licence.

Un conseil, conservez-en un exemplaire. En effet, en l'état actuel de l'écriture du Code de la Sécurité Intérieure, en cas de demande ou renouvellement d'autorisation, vous devrez produire, avec votre licence, ce certificat médical, faute de quoi vous devrez vous en faire délivrer un de moins d'un mois (cf. Art R312-5 4b du CSI).

ATTENTION :

L'impression du BADGE proposé par EDEN n'a rien à voir avec le BADGE imprimé par le Club